

Louis Ferdinand Bonnet

parfait honnête homme et très grand avocat. 2ème partie.



Louis-Ferdinand Bonnet (1760 – 1839)

Louis-Ferdinand Bonnet, avocat, député et conseiller à la Cour de Cassation dans une des périodes parmi les plus troublées de notre Histoire, fut un de nos ancêtres en tout point si remarquable que son histoire mérite d'être contée ici dans sa deuxième partie.

Sous l'Empire.

Pendant cette période Louis-Ferdinand Bonnet se consacre en toute liberté d'esprit à son travail. Les affaires ne lui apportent aucune trêve. Durant les premières années de l'Empire, il plaide surtout au Civil, et se voit confier de nombreuses causes intéressant des questions de famille :

successions, tutelles, séparations de corps, etc... Son discernement lui attire la clientèle des affaires délicates. Beaucoup de femmes choisissent Louis-Ferdinand Bonnet *[ci-contre]*, certaines de trouver chez lui tact et mesure et de recevoir des conseils judicieux, accompagnés de cette exquise politesse qui lui était propre et rendait son abord si aimable.



Ses relations mondaines et sa position lui attirent notamment la clientèle des familles aristocratiques du Faubourg. Les Montmorency, le prince d'Arenberg, les Grammont, la princesse de Croy, et plus tard aussi la duchesse de Saint-Leu (la reine Hortense), viendront à son cabinet.

Il sait aussi se dévouer aux humbles, et l'acquittement obtenu par lui d'une servante condamnée à mort par erreur restera à ses yeux son plus beau titre de gloire.

Jules Bonnet, quant à lui, était entré à dix ans comme pensionnaire à l'Institution Lepitre¹ de grande réputation. Il s'y montre brillant élève, remporte de nombreux prix et témoigne de ses aptitudes pour les lettres. Il termine brillamment ses études classiques en 1812 par la rhétorique et se prépare à aborder le Droit.

Au mois de septembre, pour les vacances, Louis-Ferdinand Bonnet décide, qu'on ira en Suisse. C'est toute une expédition, et il faut en préparer soigneusement l'itinéraire. Le départ a lieu le 7 septembre et au moyen de véhicules de toutes sortes, plus ou moins bringuebalants, le voyage dure près de trente jours à travers plaines et défilés de montagnes. La Forêt-Noire, les chutes du Rhin, le lac de Lucerne, les Alpes bernoises traversées en voiture ou à dos de mulet, le Mont Blanc

¹ Cette institution fit place au Collège Charlemagne

et la Mer de Glace font forte impression sur les Bonnet.



Vue sur le Mont Blanc. Gravure de l'époque.

Toutefois l'horizon s'assombrit et c'est dans l'inquiétude que s'achève le voyage de Louis-Ferdinand Bonnet et de sa famille car de mauvaises nouvelles parviennent de France au sujet de la guerre en Russie.



L'incendie de Moscou. Le début de la fin de l'épopée napoléonienne.

On apprend la bataille sanglante de la Moskova suivie, huit jours plus

tard, de l'incendie de Moscou. *«Nous étions atterrés, écrit Louis-Ferdinand Bonnet revenu à Sommeville. Les journaux d'Auxerre nous parvenaient trois fois par semaine, apportant les graves nouvelles de cette guerre qui tourne au désastre.»*

L'année 1813 sera celle de la grande coalition, où la Prusse et l'Autriche rejoignent la Russie. A la fin d'octobre, la terrible bataille de Leipzig, dite bataille des Nations est la première grande défaite subie par Napoléon.

Le 6 février 1814, le territoire français est envahi, bientôt Châlons est occupé, Troyes menacé et les russes ne sont plus qu'à quarante lieues de Paris.

Les Facultés ayant été fermées, Louis-Ferdinand Bonnet envoie son fils, dont la santé a été éprouvée, chez son ami M. Langlois, qui possède une propriété à Amilly dans le Perche. Jules Bonnet y passera deux mois, son père l'engageant *«à mettre à profit sa position pour apprendre le Code tout entier, ou mettre sur le métier quelque œuvre de longue haleine ... par exemple un discours français pour le prix des Académies»*.



Louis-Ferdinand Bonnet ne craint pas, malgré ses cinquante-trois ans, d'endosser l'uniforme des gardes nationaux [ci-contre] car *«Sait-on que le seul fait qu'ils existent est déjà une sécurité contre les troubles et une menace efficace contre les mauvais sujets ?»*

Après le pacte de Chaumont, conclu le 1er mars, les quatre puissances alliées décident de reprendre l'offensive.

Malgré les efforts prodigieux

de l'Empereur, qui tentera encore d'arrêter l'ennemi, les places et les villes tombent les unes après les autres. Napoléon se hâte vers Paris, espérant encore sauver la capitale. Il est trop tard ; l'ennemi est à Montmartre et au faubourg Saint-Antoine. Paris capitule le 30 mars, et les alliés font leur entrée dans la capitale le lendemain.

Le Conseil Municipal fait paraître dans le «Journal des Débats» du 2 avril une proclamation au nom de la Ville de Paris en faveur du retour des Bourbons. Elle est rédigée par un de ses membres, M. Bellart, cet avocat ami de Louis-Ferdinand Bonnet. Pendant ce temps, M. et Mme Louis-Ferdinand Bonnet s'étaient décidés à exécuter un exode prudent vers Amilly. Partis le 30 mars de Paris, ils y arrivèrent le 1er avril après un trajet difficile à cause de l'encombrement des routes.

Le jeune Bernard raconte à son cousin Jules Bonnet la journée du 30 mars, dans une lettre qu'il lui adresse le 2 avril : *«La journée du 30 mars a été terrible. Te figures-tu ce que c'est qu'une ville, comme Paris, livrée aux combats qui doivent décider de son sort ? Quelle tragédie ! Quel bruit infernal ! La fusillade et la canonnade ont duré depuis 5 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. A 5 heures, les alliés étaient maîtres de toutes nos positions et des hauteurs de Belleville, de Montmartre et de Chaumont.*



L'entrée des troupes des puissances coalisées à Paris le 31 mars 1814.

Le lendemain, en vertu d'une capitulation honorable, les alliés sont entrés aux acclamations du peuple. Tout s'est passé avec décence. Les armées alliées se conduisent convenablement. Leurs officiers sont d'une extrême correction. Ils reconnaissent les Français pour des gens aussi braves qu'eux et ne font la guerre qu'à Napoléon.»

Sous la Restauration.

Louis XVIII est proclamé Roi par le Sénat. Les royalistes exultent. Quelques semaines plus tard, c'est l'entrée du Roi à Paris.

Le 3 mai, le cortège royal est acclamé sur tout son parcours et cet accueil traduit le soulagement d'une fin de guerre et d'invasion. Lorsque la voiture du roi arrive sur le parvis de Notre-Dame, un groupe de jeunes filles vêtues de blanc, parmi lesquelles se trouve Victorine, la fille de Louis-Ferdinand Bonnet, s'avance pour offrir des fleurs à la Duchesse d'Angoulême.

Mais tandis que Paris est en liesse, on se plaint en province de l'occupant. Voilà que le gouverneur autrichien d'Auxerre, le baron d'Ulm, a pris un arrêté qui exige d'énormes contributions de la ville. M. Bernard, qui faisait partie des édiles d'Auxerre, prie son cousin Louis-Ferdinand Bonnet de défendre les intérêts du département de l'Yonne. Louis-Ferdinand Bonnet, très attaché à cette région, et particulièrement à Auxerre, où il compte beaucoup de parents et d'amis, multiplie les démarches. Finalement reçu par le baron Louis, ministre des Finances, il obtient satisfaction et l'arrêté du gouverneur autrichien est rapporté.

Au milieu de l'année 1814 se déroule, devant la Cour de Paris et les Assises de Versailles, un procès qui soulève dans l'opinion des débats passionnés : c'est le procès Normont. Louis-Ferdinand Bonnet doit assumer la défense de Julie Jacquemin, servante accusée d'empoisonnement et déjà condamnée à mort par les Assises de la Seine.

Après un tel verdict, une seule chance de salut subsiste : la cassation de l'arrêt de mort par la Cour et c'est Louis-Ferdinand Bonnet qui est choisi pour soutenir le pourvoi en cassation. L'avocat réussit à faire valoir une violation d'un article du Code d'Instruction criminelle et cette

lacune dans la procédure permet de casser l'arrêt de condamnation à mort : Julie Jacquemin est renvoyée devant le Tribunal d'Assises de Versailles.

Louis-Ferdinand Bonnet, qui avait emporté l'arrêt de cassation, soutient la défense de Julie Jacquemin devant le Tribunal des Assises de Versailles. Mais il dépense une telle ardeur à plaider qu'il n'a plus la force d'attendre la décision du jury dans la salle d'audience. Il sort du Palais et arpente les rues de Versailles aux alentours du marché ; c'est à cet endroit que son fils Jules, qui a assisté aux débats, le retrouve et se jette dans ses bras pour lui annoncer l'acquittement de Julie Jacquemin, prononcé, à l'unanimité du jury. On devine l'émotion et la joie de l'avocat ! Louis-Ferdinand Bonnet n'oubliera jamais cet instant et, au cours de sa longue carrière, il considérera toujours cet acquittement comme l'un de ses plus beaux titres de fierté dans l'exercice de sa profession.

Après le procès criminel vient le procès civil, qui fait droit à la demande de séparation de corps présentée par chacun des époux Normont. Louis-Ferdinand Bonnet plaide pour le comte de Normont qui lui verse sans doute ses honoraires, mais il est, semble-t-il, beaucoup plus sensible au présent que lui fait sa cliente de modeste origine, Julie Jacquemin. Elle offre à Louis-Ferdinand Bonnet un ouvrage, en soie blanche, sur laquelle elle a brodé en lettres d'or des vers² exprimant sa reconnaissance à l'égard de son « généreux défenseur ».

La situation générale est complexe et le Gouvernement de Louis XVIII entreprend sa tâche au milieu d'extrêmes difficultés. La rentrée des émigrés, avides de prendre leur revanche et de faire valoir leurs droits, suscite de nombreux conflits avec la société impériale, qui occupe les places et qu'il faut, dans une certaine mesure, lui conserver.

Louis Madelin, dans ses écrits, constate que le mérite de ce Gouvernement royal fut de résister à la pression qu'exerça constamment «*cette camarilla*» (l'entourage du Roi), au nom de tout ce monde de l'émigration. Louis XVIII, dans sa sagesse, aurait voulu la réconciliation des Français, mais «*Ce trône s'était relevé dans des conditions telles,*

² Le tableau encadrant ces vers a été conservé dans la famille Bonnet.



écrit encore Louis Madelin, *qu'on est amené à se demander quel homme d'Etat, fût-il génial, eût pu éviter les faux pas ...»*

Pendant ce temps, Napoléon, prisonnier à l'île d'Elbe, instruit de l'agitation de certains partis hostiles à Louis XVIII [*ci-contre*] et renseigné sur les débats du Congrès de Vienne, où les grandes puissances s'affrontent, décide de brusquer les choses.

Le 5 mars, éclate comme un coup de tonnerre la nouvelle : Napoléon a débarqué au golfe Juan. L'événement est accueilli à Paris, avec stupéfaction et suscite aussitôt une grande agitation.



Débarquement de Napoléon au golfe Juan

Pour la jeunesse royaliste, il faut défendre le Trône et beaucoup de jeunes gens, dont le fils de Louis-Ferdinand Bonnet, courent s'enrôler dans le régiment de volontaires royaux commandé par Decazes, alors Conseiller à la Cour de Paris.

Mais on connaît la marche foudroyante de Napoléon sur Paris, l'enthousiasme des populations, la défection du Maréchal Ney et celle d'autres chefs ralliés aux Bourbons.

Le Roi comprend qu'il doit partir pour éviter toute effusion de sang. Le 19 mars, il quitte les Tuileries [*ci-dessous*] et prend la route de l'exil pour se réfugier à Gand. Le 20 mars, Napoléon entre aux Tuileries. Les plus fidèles à la monarchie comme Louis-Ferdinand Bonnet ne voient pas sans appréhension revenir Napoléon.



La guerre est inévitable ; le 25 mars, les alliés ont renouvelé le pacte de Chaumont et reformé leur coalition. Le 18 juin, l'armée française est écrasée à Waterloo par les armées anglaises et prussiennes. Revenu à Paris dès le 30 juin, Napoléon n'a plus qu'à abdiquer pour la seconde fois, et le 8 juillet, Louis XVIII fait sa rentrée à Paris.

« Nous serions parfaitement heureux s'il ne fallait supporter les suites inévitables de la présence dans la capitale des armées alliées, qu'il faut fournir de tout ... Mais qu'est cela en comparaison des maux que nous avons soufferts ... Tous les jours se renouvellent devant les Tuileries des manifestations enthousiastes en l'honneur du Roi. » Ces lignes sont extraites d'une lettre adressée le 19 juillet par Louis-Ferdinand Bonnet à

son ami Bellart, qui est en exil à Londres et se prépare à rentrer en France. Il a été proscrit par Napoléon pendant les Cent Jours pour avoir été l'auteur de la proclamation du Conseil Municipal du 2 avril 1814 en faveur des Bourbons.



Le 22 août 1815, à l'occasion de la réception solennelle du comte d'Artois [*ci-contre en 1815*] par le Collège électoral de la Seine, Louis-Ferdinand Bonnet est

chargé de prononcer le discours d'accueil où il peut exprimer ses profondes convictions royalistes» :

«Le Roi et la Patrie sont inséparables, a dit Votre Altesse Royale. Oui, Monseigneur, ils sont inséparables. Que l'union entre les Français, que l'harmonie entre les pouvoirs consacrent cette époque de la Monarchie».

Louis-Ferdinand Bonnet a l'occasion, quelque temps après, de rendre à nouveau service au département de l'Yonne, cette fois écrasé par les réquisitions et l'oppression d'un occupant bavarois. Les interventions de Louis-Ferdinand Bonnet permettent d'obtenir un allègement considérable des contributions imposées.

C'est aussi à cette époque, au mois de septembre 1815, qu'une députation des habitants de l'Yonne se présente au Roi, ayant à sa tête le marquis de Louvois. Louis-Ferdinand Bonnet a écrit le discours que prononce M. de Louvois et dont voici un extrait :

«Sire, l'invasion qui a deux fois ravagé la France, la mort de tant de soldats, les désastres de la guerre attirée sur nos plus belles provinces et sur la capitale, telles furent les suites des ambitions démesurées de celui qui a dominé la France pendant vingt ans et a fini par l'entraîner dans de folles conquêtes.

« La douceur de la paix, la prospérité de l'agriculture et du commerce, les passions calmées, les plaies cicatrisées, tels seront les bienfaits dus à un monarque français légitime et vraiment père de son peuple».

Ce discours, dont le ton s'accompagne d'une certaine solennité et d'une déférence pompeuse, comme il est de règle l'époque, révèle cependant d'une manière exacte les sentiments de fidélité des tenants de l'Ancien Régime qui opposent à «l'usurpateur» le «monarque français légitime».

Louis-Ferdinand Bonnet restera toujours ferme dans ses opinions «légitimistes», mais sans l'exaltation, qu'il sait desservir les intérêts de la France et de la Monarchie ; il réproouve ces « ultras », aussi ardents et intransigeants contre toutes les idées libérales que les membres de la Législative l'avaient été en leur temps contre l'Ancien Régime.

Après l'exécution du maréchal Ney pour trahison, Jules Bonnet écrit :*«En France, on n'aime pas la trahison, il n'en est pas moins vrai qu'un*

sentiment plus fort dominait, c'était la douleur de voir un Maréchal de France fusillé en présence des étrangers qui foulaient le sol français et qu'il avait vaillamment combattus.»



Exécution du maréchal Ney

Le fils de Louis-Ferdinand Bonnet revint sur cette idée quelques années plus tard, pour confirmer son impression : *« Après avoir lu, écrit-il, le beau livre du marquis de Ségur sur la campagne de Russie, j'ai été tellement frappé de la bravoure de Ney, de son énergie et des services qu'il a rendus à la France qu'il me semble que Louis XVIII aurait dû le gracier ... C'était aussi l'opinion de mon père. »*

Pendant l'été de 1815, Louis-Ferdinand Bonnet ne fait qu'un court séjour à Sommeville et passe le reste du temps en famille, à La Pichardière, dans la propriété de ses beaux-parents, située à l'orée de la forêt d'Orléans, à Neuville-aux-Bois, berceau de la famille Aucante.

Bien que Neuville soit encore occupé par quelques éléments de l'armée bavaroise, la jeunesse n'est pas disposée à s'appesantir sur ces malheurs et à se priver de divertissements. On improvise des charades, on joue la comédie, et la réunion est fort joyeuse. On va, bien entendu, chercher dans les cartons une pièce du répertoire de Scribe, *Le Pacha de Surène* (Eugène Scribe affectionnait les histoires de pachas !). Cette comédie est jouée dans le salon, transformé en théâtre et éclairé par ces fameuses chandelles à l'odeur âcre. Jules Bonnet, sa sœur

Victorine, leur cousin Félix Desnoyers, brilleront parmi les acteurs.



Louis-Ferdinand Bonnet et sa femme Adélaïde née Aucante

La tradition du théâtre à la Pichardière perdurera pendant les près de 150 ans d'occupation de cette demeure par les familles Bonnet puis Madelin.

Au printemps 1816, la jeune Victorine Bonnet, qui a maintenant dix-huit ans, est en séjour à La Pichardière chez ses grands-parents Aucante. Elle confie ses impressions à son frère aîné, qui est à Paris avec son père et termine son droit en préparant sa thèse qu'il doit rédiger en latin.



«Tu peux facilement t'imaginer la tranquillité de notre vie à La Pichardière. Nous ne sommes que quatre. Le mauvais temps nous empêche de sortir et rend les visites rares. Nous n'avons vu encore que deux fois notre cousine Mme Desnoyers [ci-contre]. Lors de sa

seconde visite, elle était accompagnée de son fils François [de Sales], qui a eu le malheur de parler de l'affaire de Grenoble.³ Desnoyers et mon grand-père Aucante⁴ se sont enlevés comme des soupes au lait. Heureusement, il était onze heures du soir : on s'est levé pour s'en aller, ce qui a fait le même bon effet qu'une grande pluie pour dissiper les attroupements.

«J'aime mieux voir mon grand-père trotinant dans le jardin, tout occupé à donner des ordres pour faire arracher des genêts et replanter des aubépines. C'est avec une multitude d'occupations de cette importance que, toute la journée, il ne fait qu'aller et venir, avec un air effaré qui te ferait bien rire et dont nous le faisons rire lui-même quand nous le surprenons disant qu'il tâchera, qu'il fera son possible pour faire telle visite... mais qu'il ne croit pas en avoir le temps. Je n'ai pas besoin de te dire que notre grand'mère attache toujours une importance extrême au rangement de son armoire à linge et va et vient beaucoup, comme à son ordinaire, en portant des draps et des serviettes qu'elle sème en route.»



Madame Aucante et ses piles de draps à la Pichardière vue par Elisabeth Lesort.

³ Il s'agissait d'une conspiration bonapartiste contre le Roi, fomentée par un certain Didier, en faveur du Duc de Reichstadt avec 300 officiers demi-soldes en disgrâce, soldats licenciés et quelques paysans mécontents.

⁴ Il s'agit bien sûr du capitaine François de Sales Desnoyers, très bonapartiste, et de François Aucante, très légitimiste.

M. François Aucante, le beau-père de Louis-Ferdinand Bonnet, est un personnage d'ancienne souche, très attaché aux idées de l'Ancien Régime. Il a fait carrière dans la magistrature ; ancien Procureur au Parlement, dont l'office est supprimé par la Révolution, il est ensuite réintégré et nommé Président du Tribunal civil de la Seine. Il n'occupe ce poste que quelques années et devra abandonner la magistrature, mis en disgrâce par Bonaparte.

A Neuville-aux-Bois où M. et Mme Aucante passent une grande partie de l'année, ils retrouvent les Desnoyers, habitant non loin de La Pichardière une propriété appelée Le Carouge. François de Sales Desnoyers exècre les Bourbons et voue un culte à Bonaparte. Aussi le verra-t-on, dans des réunions de famille, tenir tête seul à un salon hostile, lorsqu'il s'agit de défendre ses opinions intransigeantes et de fustiger les tenants de l'Ancien Régime et les émigrés. La sincérité de ses convictions en impose, et on ne peut oublier avec quelle ardeur et au prix de quel sacrifice il s'est dévoué pour son pays.

François de Sales Desnoyers aime venir à La Pichardière, et aime tout particulièrement y rencontrer son cousin Louis-Ferdinand Bonnet, dont il goûte la verve et l'esprit fin. De son côté, l'avocat admire l'intelligence de Desnoyers et plaint le sort du brillant officier des armées impériales, gravement mutilé.

Malgré ces divergences politiques, les relations entre les Bonnet et les Desnoyers furent toujours cordiales et ne firent que se resserrer

D'ailleurs au mois de septembre 1818, sous le ministère libéral Decazes, Louis-Ferdinand Bonnet, qui jouissait de certaines influences auprès des pouvoirs publics, facilita la nomination du commandant Desnoyers *[ci-contre]* au poste de



sous-inspecteur des études de l'Ecole Polytechnique.

Le procès de la duchesse de Saint-Leu

Etrange destinée que celle d'Hortense de Beauharnais. Elle eut une jeunesse brillante, fut comblée, adulée et aimée. Aux fêtes des Tuileries, son charme et sa beauté attiraient tous les prétendants. Mariée à Louis Bonaparte, frère de Napoléon, mariage voulu par le Premier Consul, elle devint reine de Hollande à vingt-trois ans mais ne vécut que désillusions et chagrins.

Après la naissance son fils, Louis-Napoléon le futur Napoléon III, en 1808, la reine Hortense ne retournera plus en Hollande et vit à Paris, dans le tourbillon mondain des fêtes impériales.

A la Restauration, l'intervention de l'empereur de Russie en sa faveur lui vaut de devenir duchesse de Saint-Leu avec les revenus correspondant.

Louis Bonaparte qui ne cessait de réclamer ses fils, décida de lui intenter un procès pour lui retirer la garde de son fils aîné. La Duchesse de Saint-Leu [*ci-contre en 1813*] confie alors ses intérêts à l'avocat Louis-Ferdinand Bonnet.



Mais comment accorder à une mère, une priorité sur des droits que le Code attribue complètement à la puissance paternelle ? L'avocat de la duchesse de Saint-Leu qui ne peut jouer que sur l'émotionnel et l'intérêt de l'enfant, le fait avec tout son immense talent mais ne peut faire triompher une thèse aussi difficilement défendable, si on se reporte à la rigueur de la loi. Le

jugement rendu le 1er mars déclare que la séparation de fait entre les époux ne peut produire aucun effet légal et ordonne que, dans un délai de trois mois, le fils aîné soit rendu à son père...

Les élections législatives de 1816.

« On se remue pour les élections. Le seul des députés de l'Yonne qui soit bon à réélire est sans contredit notre voisin et ami, M. Hay, et déjà il y a une cabale pour l'empêcher d'arriver. Une douzaine d'ultras, plus insensés les uns que les autres, sont dans Auxerre et s'agitent ; ils sont mécontents, ou plutôt ils ne savent ce que cela veut dire. » Ces lignes, adressées de Sommeville, le 14 septembre 1816, par Louis-Ferdinand Bonnet à son ami Bellart, reflètent l'état d'esprit d'une grande majorité de l'opinion à la suite de l'ordonnance que vient de rendre Louis XVIII, le 5 septembre 1816, prononçant la dissolution de la fameuse Chambre « introuvable ».

Gros émoi chez les ultras, qui se croyaient en pays conquis et voyaient leur influence décroître. Louis-Ferdinand Bonnet accueille, lui, cette décision avec satisfaction et pense, comme beaucoup de royalistes, que les excès des ultras risquent de déconsidérer le régime, et que le Roi a raison d'intervenir pour mettre fin à cette agitation.

Pour la plupart, anciens émigrés, ayant vécu longtemps hors de France, les ultras constituent un parti exalté, ralliant une grande partie de la noblesse et du clergé, mais se défiant de la haute bourgeoisie, fortunée et capable de leur disputer le pouvoir.

On a souvent accusé les ultras de demander le retour pur et simple de l'ancien régime. Ce n'était peut-être pas ce principe qui commandait leur attitude car leurs idées contre révolutionnaires étaient surtout inspirées par une intransigeance religieuse et une réaction contre l'esprit rationaliste.

Louis-Ferdinand Bonnet estime que cet acte d'autorité du Roi et l'appel d'un ministère modéré « eurent, entre autres conséquences heureuses, celle d'amener l'Empereur Alexandre *[ci-contre]* à consentir la libération anticipée du territoire, dont le mérite direct



revint à Richelieu».

Malgré ses préventions, Louis-Ferdinand Bonnet ne manque pas d'envoyer à «son cher ami» le Procureur général Bellart ses félicitations lorsque celui-ci est élu député de Paris aux élections de 1815. Il ne lui cache qu'il préfère de son côté garder toute sa liberté par rapport à un parti qui compte sans doute beaucoup de fort honnêtes gens, mais aussi parmi eux, beaucoup de «dévots exagérés». Faisant allusion à la vie de Louis-Ferdinand Bonnet, le député ultra le félicite à son tour d'avoir choisi le meilleur parti, celui de demeurer éloigné de la vie politique : *« Reste avocat, écrit-il, moque-toi des places et de ceux qui les ont. Reste dans cette bonne vie privée où tu as su te faire du bonheur, à côté d'une belle et bonne gloire qui te concilie des amis, sans te susciter une seule haine ni une seule malveillance. Tu as décroché le bon lot et, lorsque le moment viendra, marie tes enfants. »*

Après la dissolution de la Chambre de 1815, Louis-Ferdinand Bonnet se réserve d'entrer peut-être un jour dans l'arène politique : *«... je te jure, cher ami, qu'il n'est pas de sacrifice que je ne sois prêt à faire pour m'opposer à toute exagération et à toute faction, et pour faire triompher le parti vrai du Roi et de sa Charte.»*

Pour le moment, il ne souhaite qu'une chose, c'est que le pays soit débarrassé des ultras ! Sans doute son ami Bellart mérite son indulgence, malgré ses opinions «extrémistes», car il ne veut pas que le moindre dissentiment porte ombrage à une aussi vieille amitié.

Louis-Ferdinand BONNET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

A la fin de l'année 1816, Louis-Ferdinand Bonnet [*ci-dessous, en robe d'avocat*], désigné au Procureur général par le suffrage de ses confrères, est nommé Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris. Sous l'Empire, il est vraisemblable que Napoléon eût opposé son veto à la nomination de celui qu'il avait voulu faire rayer du Barreau en tant que défenseur de Moreau !



Les applaudissements qui accueillent, le 8 novembre 1816, la nomination de

Louis-Ferdinand Bonnet au bâtonnat prouvent en quelle estime le tiennent ses confrères. C'est hommage rendu à son talent mais aussi à sa probité et à son entière indépendance, affirmée en maintes occasions. Il est d'ailleurs réélu Bâtonnier l'année suivante.

Cette même année 1816 est celle des débuts de Jules Bonnet comme avocat stagiaire. Il s'est mis au courant des affaires en travaillant comme secrétaire dans le cabinet de son père, où les dossiers affluent.

Son stage, accompli pendant les années 1816 et 1817, lui permet de prendre part aux exercices de la conférence et d'y révéler de brillantes aptitudes. Il n'a peut-être pas le tempérament et la fougue de son père, mais il en a la finesse d'esprit et le don de persuasion.

Lorsque le moment vient pour Jules Bonnet d'affronter pour la première fois le prétoire, c'est pour plaider une affaire dont son père lui a confié le dossier : l'affaire des héritiers Martin. Ce premier contact avec le Tribunal n'est pas sans causer au débutant une légitime émotion car il a à peine vingt et un ans et rencontre comme adversaire un avocat chevronné dans une affaire compliquée. Il perd son procès mais gagne en appel ce qui lui vaut les félicitations du Président Seguier !

En tant que Bâtonnier, Louis-Ferdinand Bonnet fait agréer par le Conseil de l'Ordre un tout nouveau règlement de désignation, par le Président des Assises, d'un avocat pour défendre les personnes poursuivies pour crime qui, sans avocat préalablement choisi de leur part, voient fréquemment leur affaire confiée à des avocats stagiaires souvent inexpérimentés.

Le procès Louvel

En 1820, un procès criminel célèbre donne lieu à la désignation de deux avocats, commis d'office par une décision du grand Chancelier. Le Bâtonnier Louis-Ferdinand Bonnet est chargé, avec le Bâtonnier Archambault, son successeur à la tête de l'Ordre, d'assurer devant la Chambre des Pairs, réunie en Cour de Justice Suprême, la défense de l'assassin du duc de Berry.

Pour assurer cette tâche, Louis-Ferdinand Bonnet doit faire abstraction de ses sentiments et convictions personnels pour essayer de sauver la

tête de l'accusé, assassin d'un éventuel héritier de la Couronne...



Assassinat du duc de Berry par Louvel.

«Ce Louvel, écrit-il, était un fanatique à froid, raisonnant avec calme les chances de sa position sur lesquelles il ne s'abusait pas ; son crime fut le résultat d'un système politique ...»



A Louvel [ci-contre] lui demandant «*que direz-vous pour me défendre ? ... Car c'est bien moi qui ai tué le Duc de Berry ... Je l'ai dit et je le dirai encore.*», Louis-Ferdinand Bonnet lui répond «*Nous présenterons deux moyens. Le premier, que la Cour n'est pas compétente, c'est un moyen que vous ne pouvez pas comprendre ; le deuxième, que vous vous êtes conduit comme un fou, comme si vous aviez la tête d'un aliéné ...*»

Les débats s'ouvrent au Luxembourg le 5 juin et durent deux jours

devant des tribunes pleines à craquer. Le jugement est rendu le 6 juin, prononçant un arrêt de mort et Louvel est exécuté le lendemain sur la place de Grève. *(à suivre 3ème partie)*